

Confirmation plaine inondable



Le 28 janvier 2013

Transmission par courriel

Madame Lina Lachapelle, ing.
Directeur du projet
SNC Lavalin Environnement
550, rue Sherbrooke ouest, 1^{er} étage
Montréal, Qc H3A 1B9

OBJET: Construction en zone inondable – Projet IFFCO

Madame,

Pour donner suite à notre conversation téléphonique dans la semaine du 21 janvier, et à votre demande, je vous confirme ce qui suit :

- nous vous transmettons une copie numérisée du Règlement de Contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire de la ville de Bécancour;
- nous vous confirmons par la présente, et suite à des vérifications, qu'effectivement l'article 33 du RCI paragraphe b) est en vigueur. Par conséquent, elle peut être appliquée sur le territoire de la ville de Bécancour compte tenu que cette dernière est encore en période de contrôle intérimaire par rapport au schéma d'aménagement révisé de la MRC;

Cet état de fait a donc comme conséquence que la Ville de Bécancour serait en mesure d'émettre un permis de construction pour des installations à caractère industriel à l'intérieur des limites de la plaine inondable du fleuve St. Laurent, pour la portion du parc industriel et portuaire de Bécancour.

Espérant le tout à votre satisfaction, veuillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Charles Hamel

URBANISTE

DIRECTEUR SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Portail : www.becancour.net

Messagerie : chamel@ville.becancour.qc.ca

c.c. M. Steve Psutka, IFFCO Canada enterprise Ltd.

p.j. (2) RCI No. 229 MRC de Bécancour, Carte du parc industriel et portuaire de Bécancour

/kr

